

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL VALOSEINE

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
19 octobre 2023

PUBLIE LE : 09 NOV. 2023

Délibération n°231019-5 : Marché Global de Performance du centre de tri CYRENE – Phase
offre et attribution d'une prime

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf octobre à dix-neuf heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal VALOSEINE, dûment convoqué par le Président le douze octobre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **François DAZELLE**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 19 OCTOBRE 2023

PRESENTS

**CA SAINT-GERMAIN BOUCLES
DE SEINE**

Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE
Michel LEPERT, DELEGUE TITULAIRE
Serge CASERIS, DELEGUE TITULAIRE

**CU GRAND PARIS SEINE ET
OISE**

François DAZELLE, PRESIDENT
Charles PRELOT, DELEGUE TITULAIRE
Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE
Lionel WASTL, DELEGUE TITULAIRE
Philippe BARRON, DELEGUE TITULAIRE
Stéphan CHAMPAGNE, DELEGUE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

**CA SAINT-GERMAIN BOUCLES
DE SEINE**

Samuel BENOUDIZ, DELEGUE TITULAIRE
Christine GOTTI, DELEGUEE TITULAIRE
Marie-Claude MEGE, DELEGUEE SUPPLEANTE
Sophie BELLEVAL, DELEGUEE SUPPLEANTE

**CU GRAND PARIS SEINE ET
OISE**

Djamel NEDJAR, DELEGUE TITULAIRE
Dominique PIERRET, DELEGUE TITULAIRE
Franck FONTAINE, DELEGUE TITULAIRE
Hervé CHARNALLET, DELEGUE TITULAIRE
Jean-Marie MOREAU, DELEGUE SUPPLEANT
Patricia HAMARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
Sandrine DOS SANTOS, DELEGUEE SUPPLEANTE
Suzanne JAUNET, DELEGUEE SUPPLEANTE

Communes non représentées : Néant

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys
Madame Carole BUHOT, Ingénieur valorisation des déchets VALOSEINE
Monsieur Béranger LAVAILL, Ingénieur valorisation des déchets VALOSEINE
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'Unilys

Communauté Urbaine	:	1 (10 communes)
Communauté d'Agglomération	:	1 (5 communes)
QUORUM	:	8
<u>Délégués présents</u>	:	9
<u>Pouvoirs</u>	:	1
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	10

OBJET : MARCHÉ GLOBAL DE PERFORMANCE DU CENTRE DE TRI CYRENE – PHASE OFFRE ET ATTRIBUTION D’UNE PRIME

RAPPORTEUR : Le Président

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la commande publique et notamment les articles L2124-2 et R2161-2 à R2161-5 et R2171-19 ;

VU la délibération du Syndicat n° 230531-5 du 31 mai 2023 approuvant l’attribution du marché SID23B « Exploitation du centre de tri des déchets ménagers et assimilés CYRENE » à la société SEPUR ;

VU la délibération du Syndicat n° 230531-6 du 31 mai 2023 approuvant l’attribution du marché SID23C « Assistance à maîtrise d’ouvrage pour la passation d’un marché public global de performance pour l’exploitation du centre CYRENE » au groupement conjoint avec mandataire solidaire Trident Service SAS / Parme Avocats ;

CONSIDERANT que le Syndicat est lauréat de l’appel à projets piloté par CITEO, relatif à la construction d’un nouveau centre de tri d’une capacité de 30 000 tonnes par an, comportant un vide de tri d’environ 6 000 tonnes, pour mise en service prévue le 1^{er} janvier 2026 ;

CONSIDERANT que pour la période intermédiaire du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2025, entre l’échéance de l’actuelle convention de délégation de service public et le futur marché d’exploitation du nouveau centre de tri modernisé au plus tard le 1^{er} janvier 2026, le Syndicat a confié l’exploitation du centre de tri actuel au prestataire SEPUR, dans le cadre du marché public SID23B ;

CONSIDERANT que le Syndicat a décidé de s’adjoindre les compétences de l’assistant à maîtrise d’ouvrage constitué par le groupement conjoint avec mandataire solidaire Trident Service SAS / Parme Avocats dans le cadre du marché SID23C ;

CONSIDERANT que dans le cadre de cette démarche, l’assistant à maîtrise d’ouvrage et le Syndicat ont travaillé sur la définition précise du besoin et abouti au lancement de la procédure d’attribution d’un marché public global de performance pour l’exploitation du centre de tri CYRENE ;

CONSIDERANT que la procédure du marché global de performance permet de confier de manière globale à un opérateur unique la conception, la mise en œuvre des travaux et l’exploitation opérationnelle du site, dans le cadre d’une rémunération dépendant directement des performances atteintes par le titulaire au regard d’objectifs préalablement définis ;

CONSIDERANT que la phase candidature a été lancée le 10 août 2023 et donné lieu à la remise de deux candidatures ;

CONSIDERANT l’avis de la commission permanente mixte « investissement » en date du 18 octobre 2023 ;

CONSIDERANT qu’il est envisagé d’attribuer une prime de 50 000 euros TTC à chaque candidat ayant remis une offre finale complète et régulière, le montant de ladite prime tenant compte au plus juste des ressources humaines et matérielles mises en œuvre par les candidats ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à l’unanimité,**

PREND ACTE de la consultation en cours d’un marché global de performance pour la conception, la réalisation, l’exploitation et la maintenance du centre de tri de Cyrène, pour une mise en service prévue au plus tard le 1^{er} janvier 2026.

ALLOUE une prime de 50 000 euros TTC à chaque candidat ayant remis une offre finale complète et régulière.

AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire au versement de cette prime.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le **09 NOV. 2023**

Transmis en préfecture et affiché le **09 NOV. 2023**

Michel LEPERT
Secrétaire de séance

Pour Extrait Conforme

François DAZELLE
Président du Syndicat Intercommunal